



JOSEPH  
DE MAISTRE

# Des Origines de la Souveraineté



**PRNG**  
PR.N.G. ÉDITIONS



Joseph de Maistre.



Tous droits de traduction de reproduction  
et d'adaptation réservés pour tous les pays.  
Conception, mise en page et maquette : © Eric Chaplain

Pour la présente édition : © PRNG EDITIONS — 2010/2014  
PRNG Editions (Librairie des Régionalismes) :  
48B, rue de Gâte-Grenier — 17160 CRESSÉ

**ISBN 978.2.36634.034.1 (papier)**  
**ISBN 978.2.36634.514.8 (électronique : pdf/epub)**

Malgré le soin apporté à la correction de nos ouvrages, il peut arriver que nous laissions passer coquilles ou fautes — l'informatique, outil merveilleux, a parfois des ruses diaboliques... N'hésitez pas à nous en faire part : cela nous permettra d'améliorer les textes publiés lors de prochaines rééditions.

**JOSEPH DE MAISTRE**

**DES ORIGINES  
DE LA  
SOUVERAINETÉ**





# LIVRE I<sup>ER</sup> : DES ORIGINES DE LA SOUVERAINETÉ <sup>(1)</sup>

## CHAPITRE I<sup>ER</sup> : DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Non illi imperium.

Virg.

**L**e peuple est souverain, dit-on ; et de qui ? — De lui-même apparemment. Le peuple est donc sujet. Il y a sûrement ici quelque équivoque s'il n'y a pas une erreur, car le peuple qui commande n'est pas le peuple qui *obéit*. Il suffit donc d'énoncer la proposition générale : « *Le peuple est souverain* » pour sentir qu'elle a besoin d'un commentaire.

Ce commentaire ne se fera pas attendre, du moins dans le système français. Le peuple, dira-t-on, exerce sa souveraineté par le moyen de ses Représentants. Cela commence à s'entendre. Le peuple est un souverain qui ne peut exercer la souveraineté. Seulement chaque individu mâle de ce peuple a le droit de commander à son tour pendant un certain temps : par exemple, si l'on suppose 25 millions d'hommes en France et 700 députés éligibles chaque deux ans, on comprend que si ces 25 millions d'hommes étaient immortels, et que les députés fussent nommés par tour, chaque Français se trouverait roi périodiquement chaque trois mille cinq cents ans environ. Mais comme, dans cet espace de temps, on ne laisse pas que

---

(1) Le manuscrit de cette étude porte les dates de Lausanne, 1794, 1795, 1796. (*Note de l'éditeur* — 1884.) — Cet ouvrage a été écrit à la hâte et jamais relu. Quelques morceaux ont passé dans d'autres écrits. *Saint-Petersbourg*, 16 (28) janvier 1815, (*Note de l'auteur*.)

de mourir de temps en temps, et que d'ailleurs les électeurs sont maîtres de choisir comme il leur plaît, l'imagination est effrayée du nombre épouvantable de rois condamnés à mourir sans avoir régné.

Mais puisqu'il faut examiner plus sérieusement cette question, observons d'abord que, sur ce point comme sur tant d'autres, il pourrait bien se faire qu'on ne se fût pas entendu. Commençons donc à bien poser la question.

On a disputé avec chaleur pour savoir si la souveraineté venait de Dieu ou des hommes ; mais je ne sais si l'on a observé que les deux propositions peuvent être vraies.

Il est très vrai ; dans un sens inférieur et grossier, que la souveraineté est fondée sur le consentement humain : car si un peuple quelconque s'accordait tout à coup pour ne pas obéir, la souveraineté disparaîtrait ; et il est impossible d'imaginer rétablissement d'une souveraineté sans imaginer un peuple qui consent à obéir. Si donc les adversaires de l'origine divine de la souveraineté ne veulent dire que cela, ils ont raison, et il serait fort inutile de disputer. Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer des instruments surnaturels pour l'établissement des empires, il est sûr que tout a dû se faire par des hommes. Mais dire que la souveraineté ne vient pas de Dieu parce qu'il se sert des hommes pour l'établir, c'est dire qu'il n'est pas le créateur de l'homme parce que nous avons tous un père et une mère.

Tous les *théistes* <sup>(1)</sup> de l'univers conviendront sans doute que celui qui viole les lois s'oppose à la volonté divine et se rend coupable devant Dieu quoiqu'il ne viole que des ordonnances humaines, car c'est Dieu qui a créé *l'homme* sociable ; et puisqu'il a *voulu* la société, il a voulu aussi la souveraineté et les lois sans lesquelles il n'y a point de *société*.

Les lois viennent donc de Dieu dans le sens qu'il veut qu'il y

---

(1) Quoique ce mot dans son acception primitive soit synonyme de celui de déiste, l'usage cependant en a fait l'opposé d'athée, et c'est dans ce sens que je l'emploie. C'est un mot nécessaire, *celui de* déiste excluant la croyance de toute révélation.

ait des lois et qu'on leur obéisse ; et cependant ces lois viennent aussi des hommes puisqu'elles sont faites par des hommes.

De même la souveraineté vient de Dieu, puisqu'il est l'auteur de tout, excepté du mal, et qu'il est en particulier l'auteur de la société qui ne peut subsister sans la souveraineté.

Et cependant cette même souveraineté vient aussi des hommes dans un certain sens, c'est-à-dire en tant que tel ou tel mode de gouvernement est établi et déclaré par le consentement humain.

Les partisans de l'autorité divine ne peuvent donc nier que la volonté humaine ne joue un rôle quelconque dans l'établissement des gouvernements ; et les partisans du système contraire ne peuvent nier à leur tour que Dieu ne soit, par excellence et d'une manière éminente, l'auteur de ces mêmes gouvernements.

Il paraît donc que ces deux propositions : *la souveraineté vient de Dieu*, et *la souveraineté vient des hommes*, ne se contredisent pas absolument ; pas plus que ces deux autres : *les lois viennent de Dieu*, et *les lois viennent des hommes*.

Il suffit donc de s'entendre, de mettre les idées à leur place, et de ne les point confondre. Avec ces précautions nous sommes sûrs de ne pas nous égarer, et il semble qu'on doit écouter avec faveur l'écrivain qui dit : « Je ne viens point pour vous dire que la souveraineté vient de Dieu ou des hommes ; examinons seulement ensemble ce qu'il y a de divin et ce qu'il y a d'humain dans la souveraineté ».





## CHAPITRE II : ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ.

C'est une manie étrange de l'homme de se créer des difficultés pour avoir le plaisir de les résoudre. Les mystères qui l'environnent de toute part ne lui suffisent pas, il repousse encore les idées claires, et réduit tout en problème par je ne sais quel détour de l'orgueil qui lui fait regarder comme au-dessous de lui de croire ce que tout le monde croit. Ainsi, par exemple, on a longuement disputé sur l'origine de la société; et au lieu de la supposition toute simple qui se présente naturellement à l'esprit, on a prodigué la métaphysique pour bâtir des hypothèses aériennes réprouvées par le bon sens et par l'expérience.

Lorsqu'on met en problème les causes de l'origine de la société, on suppose manifestement qu'il a existé pour le genre humain un temps antérieur à la société; mais c'est précisément ce qu'il faudrait prouver.

On ne niera pas sans doute que la terre en général ne soit destinée à l'habitation de l'homme; or la multiplication de l'homme entrant dans les vues du Créateur, il s'ensuit que la nature de l'homme est d'être réuni en grandes sociétés sur toute la surface du globe: car la nature d'un être est d'exister tel que le Créateur a voulu qu'il existe. Et cette volonté est parfaitement déclarée par les faits.

L'homme isolé n'est donc point *l'homme de la nature*; l'espèce humaine même n'était point encore ce qu'elle devait être lorsqu'un petit nombre d'hommes était répandu sur une grande surface de terrain. Alors il n'y avait que des familles, et ces familles ainsi disséminées n'étaient encore, *individuellement* ou par leur réunion future, que des embryons de peuples.

Et si, longtemps après la formation des grandes sociétés, quelques peuplades perdues dans les déserts nous présentent encore les phénomènes de l'espèce humaine dans son enfance,

ce sont toujours des peuples-enfants, qui ne sont point encore ce qu'ils doivent être.

Que penserait-on d'un naturaliste qui dirait que l'homme est un animal de 30 à 35 pouces de long, sans force et sans intelligence, et ne poussant que des cris inarticulés ? Cependant ce naturaliste, en ne donnant à la nature physique et morale de l'homme que les caractères de l'enfance, ne serait pas plus ridicule que le philosophe cherchant la nature politique de ce même être dans les *rudiments* de la société.

Toute question sur la *nature* de l'homme doit se résoudre par l'histoire. Le philosophe qui veut nous prouver par des raisonnements *a priori*, ce que doit être l'homme, ne mérite pas d'être écouté : il substitue des raisons de convenance à l'expérience, et ses propres décisions à la volonté du Créateur.

Je suppose qu'on parvienne à prouver qu'un sauvage d'Amérique a plus de bonheur et moins de vices qu'un homme civilisé : pourrait-on en conclure que ce dernier est un être dégradé, ou, si l'on veut, plus loin de la nature que le premier ? Point du tout. C'est précisément comme si l'on disait que la nature de l'homme individuel est de demeurer enfant, parce qu'à cette époque de la vie il est exempt des vices et des malheurs qui doivent l'assiéger dans sa virilité. L'histoire nous montre constamment les hommes réunis en sociétés plus ou moins nombreuses, régies par différentes souverainetés. Dès qu'ils se sont multipliés jusqu'à un certain point, ils n'ont pu exister autrement.

Donc, à proprement parler, il n'y a jamais eu pour *l'homme* de temps antérieur à la société, parce qu'avant la formation des sociétés politiques, l'homme n'est point tout à fait homme, et qu'il est absurde de chercher les caractères d'un être quelconque dans le germe de cet être.

Donc la société n'est point l'ouvrage de l'homme, mais le résultat immédiat de la volonté du Créateur qui a voulu que l'homme fat ce qu'il a toujours et partout été.

Rousseau et tous les raisonneurs de sa trempe se figurent ou tâchent de se figurer un peuple dans *l'état de nature* (c'est

leur expression), délibérant en règle sur les avantages et les désavantages de l'état social et se déterminant enfin à passer de l'un à l'autre. Mais il n'y a pas l'ombre de bon sens dans cette supposition. Que faisaient ces hommes avant cette *Convention nationale* où ils résolurent enfin de se donner un souverain? Ils vivaient, apparemment sans lois, sans gouvernement; et depuis quand? C'est une erreur capitale de se représenter l'état social comme un état de choix fondé sur le consentement des hommes, sur une délibération et sur un contrat primitif qui est impossible. Quand on parle de l'état de nature par opposition à l'état social, on déraisonne volontairement. Le mot de nature est un de ces termes généraux dont on abuse comme de tous les termes abstraits. Ce mot, dans son acception la plus étendue, ne signifie réellement que l'ensemble de toutes les lois, de toutes les forces, de tous les ressorts qui constituent l'univers, et la *nature particulière* de tel ou tel être, l'ensemble des qualités qui le constituent ce qu'il est, et sans lesquelles il serait autre chose et ne pourrait plus remplir les vues de l'ouvrier. Ainsi la réunion de toutes les pièces qui composent la machine destinée à diviser le temps, forme la *nature* ou l'essence de la *montre*; et la *nature* ou l'essence du *balancier* est d'avoir telle forme, telles dimensions, telle position: autrement il ne serait plus un balancier, et ne pourrait en remplir les fonctions. La *nature* d'une vipère est de ramper, d'avoir une peau écailleuse, des dents creuses et mobiles qui distillent un venin mortel; et la *nature* de l'homme est d'être un animal intelligent, religieux et sociable. Une expérience invariable nous l'enseigne; et je ne vois pas qu'il y ait rien à opposer à cette expérience. Si quelqu'un entend prouver que la nature de la vipère est d'avoir des ailes et une voix mélodieuse, et que celle du castor est de vivre isolé sur le sommet des plus hautes montagnes, c'est à lui de prouver. En attendant, nous croirons que ce qui est doit être et a toujours été.

« L'ordre social », dit Rousseau, « est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point

de la nature: Il est donc fondé sur des conventions. (*Contrat social*, ch. 1<sup>er</sup>.)

Qu'est-ce que la nature? Qu'est-ce qu'un droit? Et comment un ordre est-il un droit?.. Mais passons sur ces difficultés: les questions ne finiraient pas avec un homme qui abuse de tous les termes et n'en définit aucun. On a droit au moins de lui demander la preuve de cette grande assertion: « *L'ordre social ne vient point de la nature* ». — « Je dois », dit-il lui-même, « établir ce que je viens d'avancer ». C'est en effet ce qu'il aurait fallu faire; mais la manière dont il s'y prend est vraiment curieuse. Il emploie trois chapitres à prouver que l'ordre social vient ni de la société de famille, ni de la force ou de l'esclavage (chap. 2, 3, 4), et il en conclut (chap. 5) *qu'il faut toujours remonter à une première convention*. Cette manière de démontrer est commode; il n'y manque que la formule majestueuse des géomètres: « ce qu'il fallait démontrer ».

Il est aussi singulier que Rousseau n'ait pas seulement essayé de prouver l'unique chose qu'il fallait prouver car si l'ordre social vient de la nature, il n'y a point de pacte social.

« Avant que d'examiner », dit-il, « l'acte par lequel un peuple élit un roi <sup>(1)</sup>, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple: car cet acte, étant nécessairement antérieur à l'autre, est le vrai fondement de la société. (*Ibid.*, chap. 5.) C'est la manie éternelle des philosophes », dit ailleurs ce même Rousseau, « de nier ce qui est et d'expliquer ce qui n'est pas » <sup>(2)</sup>. Ajoutons de notre côté: « C'est la manie éternelle de Rousseau, de se moquer des philosophes » <sup>(3)</sup>, sans se douter qu'il était aussi un *philosophe* dans toute la force du sens qu'il attribuait à ce mot: ainsi par exemple le *Contrat social* nie d'un bout à l'autre la nature de l'homme, qui est, — pour expliquer le *pacte social*, qui n'existe pas.

C'est ainsi qu'on raisonne quand on sépare l'homme de la

---

(1) Pourquoi un roi? Il fallait dire un souverain.

(2) *Nouvelle Héloïse*, tome 4.

(3) Voir dans *l'Emile*, tome 3, le portrait d'une vérité si frappante que Rousseau fait de ces Messieurs. Il oublie seulement d'ajouter: Et quorum pars magna fui.

Divinité. Au lieu de se fatiguer pour ne trouver que l'erreur, il en coûterait peu de tourner les yeux vers la source des êtres ; mais une manière de philosopher si simple, si sûre et si consolante n'est pas du goût des écrivains de ce malheureux siècle dont la véritable maladie est l'horreur du bon sens.

Ne dirait-on pas que l'homme, cette propriété de la Divinité <sup>(1)</sup>, est jeté sur la terre par une cause aveugle ; qu'il pouvait être ceci ou cela, et que c'est par un effet de bon choix qu'il est ce qu'il est ? Certainement, Dieu en créant *l'homme* se proposait une fin quelconque : la question se réduit donc à savoir si l'homme est devenu animal *politique*, comme disait Aristote, *par* ou *contre* la volonté divine. Quoique cette question énoncée ouvertement soit un véritable trait de folie, elle est faite cependant d'une manière indirecte, dans une foule d'écrits dont les auteurs décident même assez souvent pour la négative. Le mot de *nature* a fait prononcer une foule d'erreurs. Répétons que la nature d'un être n'est que l'assemblage des qualités attribuées à cet être par le Créateur. M. Burke a dit, avec une profondeur qu'il est impossible d'admirer assez, que l'art est la nature de l'homme : oui, sans doute, l'homme avec toutes ses affections, toutes ses connaissances, tous ses arts, est véritablement *l'homme de la nature*, et la toile du tisserand est aussi *naturelle* que celle de l'araignée.

*L'état de nature* pour l'homme est donc d'être ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire sociable : toutes les annales de l'univers établissent cette vérité. Parce qu'on a trouvé dans les forêts de l'Amérique, pays nouveau sur lequel on n'a pas encore tout dit, des hordes vagabondes que nous appelons *sauvages*, il ne s'ensuit pas que l'homme ne soit naturellement sociable : le sauvage est une exception et par conséquent ne prouve rien ; il est déchu de *l'état naturel*, ou il n'y est point encore arrivé. Et remarquez bien que le sauvage même ne forme pas une exception à proprement parler : car cette espèce d'hommes vit en société et connaît la souveraineté tout comme nous. Sa Majesté le Cacique est couverte d'une

---

(1) Cette belle expression est de Platon. Voir le Phédon.

peau de castor graisseuse, au lieu d'une pelisse de renard de Sibérie; il mange royalement son ennemi prisonnier, au lieu de le renvoyer sur sa parole, comme dans notre Europe dégradée. Mais, enfin, Il y a parmi les sauvages une société, une souveraineté, un gouvernement et des lois quelconques. Quant aux histoires vraies ou fausses d'individus humains trouvés dans les bois et vivant absolument comme des animaux, on est dispensé, sans doute, d'examiner des théories fondées sur ces sortes de faits ou de contes.



## CHAPITRE III : DE LA SOUVERAINETÉ EN GÉNÉRAL.

**S**i la souveraineté n'est pas antérieure au *peuple*, du moins ces deux idées sont collatérales, puisqu'il faut un souverain pour faire un *peuple*. Il est aussi impossible de se figurer une société humaine, un peuple sans souverain qu'une ruche et un essaim sans reine : car l'essaim, en vertu des lois éternelles de la nature, existe de cette manière ou n'existe pas. La société et la souveraineté naquirent donc ensemble ; il est impossible de séparer ces deux idées. Vous représentez-vous l'homme isolé alors il ne s'agit ni de lois ni de gouvernement, puisqu'il n'est point tout à fait homme et qu'il n'y a point encore de société. Mettez-vous l'homme en contact avec ses semblables : dès ce moment vous supposez le souverain. Le premier homme fut roi de ses enfants<sup>(1)</sup> ; chaque famille isolée fut gouvernée de la même manière, mais dès que les familles se touchèrent, il leur fallut un souverain, et ce *souverain* en fit un *peuple* en leur donnant des lois, puisqu'il n'y a de société que par le souverain. Tout le monde connaît ce vers fameux :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

On n'a peut-être jamais rien dit de plus faux ; il faut dire, au contraire, que : *le premier soldat fut soldé par un roi*.

Il y a eu un *peuple*, une civilisation quelconque et un souverain aussitôt que les hommes se sont touchés. Le mot de *peuple* est un terme relatif qui n'a point de sens séparé de l'idée de la souveraineté : car l'idée de *peuple* réveille celle d'une agrégation autour d'un centre commun, et sans la souveraineté il ne peut y avoir d'ensemble ni d'unité politique.

---

(1) En observant qu'il ne peut exister d'association humaine sans une domination quelconque, je n'entends point établir de parité exacte entre l'autorité paternelle et l'autorité souveraine : on a tout dit sur ce point.

Il faut donc renvoyer dans les espaces imaginaires les idées de choix et de délibération dans l'établissement de la société et de la souveraineté. Cette opération est l'œuvre immédiate de la nature ou, pour mieux dire, de son auteur.

Si les hommes ont repoussé des idées aussi simples et aussi évidentes, il faut les plaindre. Accoutumons-nous à ne voir dans la société humaine que l'expression de la Volonté divine. Plus les faux docteurs ont tâché de nous isoler et de détacher le rameau de sa TIGE, plus nous devons nous y attacher, sous peine de sécher et de pourrir.



## CHAPITRE IV : DES SOUVERAINETÉS PARTICULIÈRES ET DES NATIONS.

**L**a même puissance qui a décrété l'ordre social et la souveraineté a décrété aussi différentes modifications de la souveraineté suivant le différent caractère des nations.

Les nations naissent et périssent comme les individus ; les nations ont des pères, au pied de la lettre, et des instituteurs ordinairement plus célèbres que leurs pères, quoique le plus grand mérite de ces instituteurs soit de pénétrer le caractère du peuple-enfant, et de le placer dans les circonstances qui peuvent en développer toute l'énergie.

Les nations ont une âme générale et une véritable unité morale qui les constitue ce qu'elles sont. Cette unité est surtout annoncée par la langue.

Le Créateur a dessiné sur le globe les limites des nations, et saint Paul parlait philosophiquement aux Athéniens, lorsqu'il leur disait : *C'est lui qui a fait naître d'un seul toute la race des hommes pour habiter toute la terre, ayant déterminé les temps précis et les bornes de leur demeure dans ce monde (Act., XVII, 26)*. Ces bornes sont visibles, et l'on voit toujours chaque peuple tendre à remplir en entier un des espaces renfermés entre ces bornes. Quelquefois des circonstances invincibles précipitent deux nations l'une dans l'autre et les forcent à se mêler : alors leurs principes constituants se pénètrent, et il en résulte une nation *hybride* qui peut être plus ou moins puissante et célèbre que si elle était de race *franche*.

Mais plusieurs principes de nations jetés dans le même réceptacle se nuisent mutuellement. Les germes se compriment et s'étouffent ; les hommes qui les composent, condamnés à une certaine médiocrité morale et politique, n'attireront jamais les yeux de l'univers malgré le grand nombre des mérites individuels, jusqu'à ce qu'une grande secousse mettant un de ces

germes à l'aise, lui permette d'engloutir les autres et de les assimiler à sa propre substance. *Italiam Italiam* <sup>(1)</sup> !

Quelquefois une nation subsiste au milieu d'une autre beaucoup plus nombreuse, refuse de se mêler parce qu'il n'y a point assez d'affinité entre elles, et conserve son unité morale. Alors, si quelque événement extraordinaire vient à désorganiser la nation dominante, ou lui imprime un grand mouvement, on sera fort étonné de voir l'autre résister à l'impulsion générale et se donner un mouvement contraire. De là le miracle de la Vendée. Les autres mécontents du royaume, quoiqu'en beaucoup plus grand nombre, n'ont pu opérer rien de pareil parce que ces mécontents ne sont que des hommes, au lieu que la Vendée est une *nation*. Le salut peut même venir de là, car l'âme qui préside à ces efforts miraculeux a, comme toutes les puissances actives, une force d'expansion qui la fait tendre constamment à s'agrandir, de manière qu'elle peut, en s'assimilant de proche en proche ce qui lui ressemble et comprimant le reste, acquérir enfin assez de prépondérance pour achever le prodige. Quelquefois encore, l'unité nationale se prononce fortement dans une très petite peuplade ; comme elle ne peut point avoir une langue à elle, pour s'en consoler elle s'approprie celle de ses voisins par un accent et des formes particulières. Ses vertus sont à elle, ses vices sont à elle ; pour n'avoir pas les ridicules des autres, elle s'en fait ; sans force physique, elle se fera connaître. Tourmentée du besoin d'agir, elle sera conquérante à sa manière. La nature, par un de ces contrastes qu'elle aime, la placera, en se jouant, à côté de peuples légers ou apathiques qui la feront remarquer de plus loin. On citera ses brigandages dans le royaume de l'opinion ; enfin elle marquera, elle se fera citer, elle parviendra à se mettre dans la balance avec de grands noms, et l'on dira : *Je ne décide point entre Genève et Rome.*

---

(1) Il n'est pas besoin du coup d'œil d'un J. de Maistre pour reconnaître avec lui les inconvénients du morcellement excessif de l'Italie. Mais l'adversaire constant de la Révolution, le politique honnête et chrétien eût réprouvé de toute son énergie le procédé des Cavour et des Garibaldi. Il existait un moyen d'unir les forces et les ressources de la brillante péninsule tout en respectant les droits. (Note de l'éditeur — 1884.)